

N/REF : 5/11/2024 11H32 C:008758 I:08770

V/Email reçu le Mardi 05/11/2024 a 11H32

SELON DEVIS N° 4110004

BOULEVARD

**1 LE CLOS DE L ERABLE
35230 BOURGBARRE**

IMMEUBLE : 1 ERABLE
1 LE CLOS DE L ERABLE
35230 BOURGBARRE

Rennes, le

09 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 - MME BOULEVARD 06 34 96 67 18

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110004 du 04/11/2024 d un montant de
386.43 € TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/11

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.

COUPURE EAU.

FACONNAGE, POSE ET RACCORDEMENT RÉSEAU EFS ENTRE LA SDB ET LE RÉSEAU
EXISTANT.

REMISE EN EAU.

CONTROLE ÉTANCHÉITÉ.

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.

NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : TC TT Email envoyé le 04/11/24 a 11H55 Mme S GALLAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	351,30	351,30
	TOTAL H.T.		351,30
	T.V.A. a 10,00%		35,13
	TOTAL T.T.C.En EURO		386,43

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.